

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2008-PU-08**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2008-PU-08 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-PU-00, tel qu'amendé, en concordance au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon suite à l'adoption du règlement 201 concernant des modifications à certaines affectations relatives à l'agriculture urbaine

- Avis de motion, le 9 mars 2021;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement, le 9 mars 2021;
- Avis public de consultation écrite, du 15 au 30 mars 2021;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 13 avril 2021
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 26 août 2021

Ce règlement est entré en vigueur le 26 août 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 27 août 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière